

JURIFORMATION

Siège social : Cité Internationale
34 Quai Charles de Gaulle
69463 LYON CEDEX 06
Tél : 04.72.61.75.75

DROIT DES CONTRATS - DROIT SOCIAL

SECURISER LE RECOURS A LA PRESTATION DE SERVICES

1. QUELS SONT LES RISQUES LIES A LA PRESTATION DE SERVICES

- Interdiction des opérations à but lucratif dont l'objet est exclusivement le prêt de main d'œuvre : distinction entre vraie et fausse prestation de services
- Critères de licéité de la prestation de services
- Sanctions pénales, civiles et administratives : qui est responsable ?

2. NEGOCIATION ET SECURISATION DES CONTRATS DE PRESTATION DE SERVICES

- Objet de la prestation de services
- Lieu et conditions d'exécution : salariés intervenant dans les locaux de l'entreprise cliente : quelles précautions prendre ?
- Responsabilité du donneur d'ordre
- Fixation et révision du prix
- Clauses de non-débauchage ? Non concurrence ?
- Remboursement des frais engagés par le prestataire
- Durée du contrat de prestation de services
- Gérer les défaillances dans l'exécution de la convention : retards d'exécution, non-conformité de la prestation, inexécution de la prestation
- Rupture de la relation commerciale : échéance du terme, résiliation, respect d'un préavis

3. OBLIGATIONS DU DONNEUR D'ORDRE

- Obligation de vigilance ? Quelles vérifications à opérer ? Selon quelle périodicité ?
- Information des représentants du personnel
- Conditions de prise en compte dans l'effectif de l'entreprise d'accueil
- Eligibilité et électorat des travailleurs mis à disposition